

2. Appartement immeuble 18, rue André Lafarge :

Départ de Mlle Berengué Séverine,

Cet appartement de 59 m² au 2^{ème} Et. Nord a été reloué e à **M. Marin François** à partir du 01.06.05. Le paiement commencera à courir à partir du 1^{er} Août 05 en contrepartie de travaux de peinture et tapisserie que le locataire s'engage à effectuer.

Loyer mensuel de **321.38 €**

Ce dernier a également repris le garage rue André Lafarge n°25, pour un loyer mensuel de 41,50 €payable au 1^{er} juin 2005.

3. Contrat de surveillance des sites de la commune conclu avec Sécuritas.

Définition : 1 vacation de nuit entre 23h00 et 2h00 du matin du lundi au jeudi,

2 rondes le week-end : 1 la nuit du vendredi et 1 la nuit du samedi entre 23h et 3h.

Coût mensuel de la prestation : 570 €HT.

Délai de mise en œuvre : le 1^{er} juin 2005.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2005-38 : MARCHES PUBLICS : REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LES MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

RAPPORTEUR : M. BARRET

Je vous propose d'apporter les modifications à ce règlement adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2004 :

- Suppression de l'article 11 pour des raisons visant à faciliter le fonctionnement des services administratifs et la délégation de fonctions ;
- Modification du montant de 3 000 €uros indiqué alinéas 2 et 3 de l'article 4, Conformément au décret n° 2004-1298 qui précise que les marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 4 000 € H.T. peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2005-39 : GESTION DE LA TRESORERIE DE LA VILLE : LIGNE DE TRESORERIE

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Je vous rappelle que pour assurer une gestion optimum de la Trésorerie de la Ville, il apparaît opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant total de 200 000 €uros, l'objectif étant de n'y recourir que lors de besoins ponctuels, les intérêts étant calculés sur le montant réel utilisé.

Cette ligne de Trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 "Comptes Financiers".

Monsieur le Maire précise que "Lyon Confluence" a été informé de cette motion, qui est appuyée par les représentants de Lyon 2^{ème} et du quai Perrache. Lyon Confluence répond qu'il ne gère pas le P.D.U..

Il y a une réelle inquiétude des commerçants comme pour le Carré de Soie. C'est la même démarche certainement pour les villes de l'Est avec la crainte d'une polarisation des commerces.

N° 2005-41 : CONTRAT PLURIANNUEL : CONSEIL GENERAL / VILLE DE LA MULATIERE

RAPPORTEUR : M. MULLER

Le Conseil Général du Rhône apporte depuis de nombreuses années son concours financier aux Communes qui engagent des actions globales d'aménagement et de développement dans le cadre de priorités que le Département a définies.

Les concours font l'objet d'un contrat pluriannuel, le dernier s'étant achevé en 2004.

Je vous propose de prendre connaissance des actions inscrites dans le futur contrat qui couvrira la période 2005-2008.

Je vous rappelle les priorités départementales :

- la requalification des cœurs de village
- la Politique de la Ville
- l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- le cadre de vie (l'environnement et le tourisme)
- l'accessibilité des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite
- les nouveaux services Petite Enfance.

Le taux d'aide départemental de la Commune est fixé à 15 %.

Le montant plafond de l'aide départementale au titre du présent contrat s'élève à 209 700 €uros.

Au vu de ces priorités je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ce contrat pluriannuel avec le Conseil Général. Je vous précise qu'il faudra également délibérer pour chaque dossier pour demander la subvention.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2005-42 : CONVENTION M.O.U.S. 2004

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

Le GRAND LYON, en date du 19 mai 2005, nous demande de bien vouloir signer la convention M.O.U.S. (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) de lutte contre le saturnisme au titre de notre participation financière pour l'année 2004 au profit de la Communauté Urbaine de LYON.

La somme due par la Commune de LA MULATIERE est de 370,45 €uros.

Je vous rappelle que l'animation du dispositif est confiée à L'ALPIL (Action pour l'Insertion Sociale par le Logement) dans le cadre du marché avec le GRAND LYON d'une durée de 3 ans et notifié le 07/08/2002.

Je vous propose :

- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ;
- de voter les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget à l'article 6554-824.

* Participations aux Championnats de France : - SESLM Judo - CASCOL Tir - UJSM Plongée - ECM Boules			544 170 64 600	6 574 6 574 6 574 6 574	40 40 40 40				
Commission des Affaires Sociales : - SOS Racisme			100	6574	025				
Commission des Affaires Culturelles : - Association des Centres Sociaux et Culturels de La Mulatière (remplacement du four de la poterie)			1 200	6574	422				
Commission Communication : - UJSM Joutes (participation de la barquette de Givors pour l'animation "Guinguettes")			400	6574	025				

- **et d'inscrire** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ainsi qu'il suit :

Associations	Montant alloué (en €)	Acompte versé (en €)	Reste à verser (en €)	Article budgétaire	Fonction	P	C	ABST.	Ne participe pas au vote
Commission des Sports : * Subventions annuelles : - FCRM - UJSM - CKLOM - SESLM - TCM - GCM - OMS * Participations aux Championnats de France : - SESLM Judo - CASCOL Tir - UJSM Plongée - ECM Boules	8 607 19 025 6 460 23 296 6 694 5 418 2 000	1 700 5 700 1 200 7 700 2 000 3 000 1 000	6 907 13 325 5 260 15 596 4 694 2 418 1 000 544 170 64 600	6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574 6 574	40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	26 26 25 23 26 26 22 23 26 26 26			Mme OLRY Mr KRUK, Mme TASCİYAN Mrs MOREL BAUDET SAUZET, Mme OLRY Mr KRUK, Mme TASCİYAN
Commission des Affaires Sociales : - SOS Racisme			100	6574	025	17	9		
Commission des Affaires Culturelles : - Association des Centres Sociaux et Culturels de La Mulatière (remplacement du four de la poterie)			1 200	6574	422	20			Mmes PAQUET DESCHAMPS BARBARET JOLY TASCİYAN, Mr SABATIER

Commission Communication : - UJSM Joutes (participation de la barquette de Givors pour l'animation "Guinguettes")			400	6574	025	26			
--	--	--	-----	------	-----	----	--	--	--

Pour la subvention de SOS Racisme votent contre : Mmes DECHAMPS, VONACH LOCH, COUTURIER, Mrs MULLER, CLAUSIER, DE MONTCLOS, BERGON, MOREL, SAUZET.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

**N° 2005-45 : SPORTS : PROPOSITION D'ADHESION DE LA VILLE DE
LA MULATIERE A L'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du
Sport)**

RAPPORTEURS : M. MOREL

Afin de faire bénéficier la Commune de LA MULATIERE et plus particulièrement le développement du Sport dans la cité, je vous propose de faire adhérer notre Collectivité à l'Association ANDES.

Cette Association dont le siège social est fixé au 19 rue Victor Hugo 81100 CASTRES a été fondée le 25/01/1997.

Les buts définis par cette Association qui regroupe l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre Communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Ses objectifs principaux sont :

- 1) de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les Communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- 2) d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3) d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'ETAT, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4) de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations pour les Communes est fixé en fonction du nombre d'habitants d'après le barème suivant :

- moins de 5 000 hab.	95 €
- de 5 000 à 19 999 hab.	200 €
- de 20 000 à 49 999 hab.	390 €
- de 50 000 à 99 999 hab.	790 €
- plus de 100 000 hab.	1 500 €

N° 2005-47 : FONDS SOCIAL EUROPEEN : "ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN GRANDES DIFFICULTES"

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à solliciter pour 2005, 2006 et 2007 le Fonds Social Européen dans le cadre d'une action intitulée : "Accompagnement des jeunes en grandes difficultés" qui ne fait plus l'objet d'un financement dans le cadre de la Politique de la Ville depuis 2004.

Cette action pour laquelle la Commune s'engage pour 3 ans (2005-2007) et dont le coût est estimé annuellement à 21 500 € environ peut faire l'objet d'une aide financière annuelle du Fonds Social Européen de 9 600 € (maximum 45 % de la dépense).

Cette demande sollicitée pour 3 ans sera réajustée en fonction des coûts qui évolueront compte tenu de l'augmentation des charges. La recette sera enregistrée aux Budgets au compte 7478.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2005-48 : CREDITS SCOLAIRES : SUBVENTION A L'OGEC

RAPPORTEUR : M. SAUZET

Je rappelle à l'assemblée qu'elle a délibérée le 20 décembre 2004 et adoptée la Convention entre le Président de l'OGEC, le Chef d'Etablissement de l'Ecole Privée du Confluent et la Ville de LA MULATIERE, concernant les dépenses de fonctionnement de l'école.

Dans l'article 2 de cette Convention il est précisé que certaines dépenses relevant globalement des articles budgétaires suivants de la comptabilité publique :

C / 60628	Autres matériels et fournitures
C / 60632	Fournitures de petit équipement
C / 6064	Fournitures administratives
C / 6065	Livres, disques, cassettes
C / 6067	Fournitures scolaires
C / 6182	Documentations
C / 6232	Fournitures livres de Noël et jouets

seront prises en charge sous forme d'une subvention versée annuellement à l'OGEC après décision du Conseil Municipal en juin de chaque année.

Il est précisé dans la délibération du 20 décembre 2004 que cette subvention est versée dans la double limite d'un crédit par enfant de 75 € et des enfants domiciliés sur la Commune de LA MULATIERE.

Dans l'attente de la connaissance des effectifs et de la domiciliation des élèves pour la rentrée scolaire 2005-2006 je vous propose de voter cette subvention sur la base des informations de la rentrée scolaire 2004-2005 et à hauteur de 80 % de ce calcul, le solde éventuel était recalculé en janvier 2006 comme précisé dans notre délibération du 20 décembre 2004.

Soit : élèves Mulatins : 124
 crédit : 75 €/ élève

Subvention 124 x 75 : 9 300 €
 80 % : 7 440 €

La dépense sera inscrite aux budgets 2005 et 2006 au compte 6574 fonction 213.

Ces actions ont reçu un avis favorable et ont été validées par le Comité Local du 18 mai 2005.

Je propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **m'autoriser à solliciter** les subventions indiquées auprès du Comité Départemental C.E.L. et provenant de différents partenaires tels que le Conseil Général – le CNASEA – la CAF – le FASILD...
- et concernant l'action "Cycles multi activités culturelles et sportives, **m'autoriser à solliciter** une subvention de **600 €uros** auprès de la Cellule "Opérations Ville Vie Vacances" de la Préfecture dans le cadre de la programmation 2005-2006 des actions inscrites dans ce dispositif.
- **d'inscrire** les recettes au budget au chapitre 74.

Madame DECHAMPS fait savoir que si elle est favorable pour l'action Hip Hop, il faudra néanmoins rencontrer les gens de l'association qui ont en charge cette action, afin de connaître les statuts de cette association.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
 CONTRE :
 ABSTENTION :**

INFORMATIONS :

M. MULLER fait part des informations suivantes :

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

La Délégation Générale au Développement Urbain du GRAND LYON nous a transmis en date du 9/6 le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête. Conformément à l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont tenus à disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 15 décembre 2005 inclus.

P.D.U. (Plan des Déplacements Urbain)

Le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) nous a transmis en date du 7 juin 2005 le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête relative au projet de révision du P.D.U.. Ce document est mis à la disposition du public qui en fera la demande durant une année.

TRAVAUX DU PONT DE LA MULATIERE

Les travaux du Pont de LA MULATIERE ont démarré mercredi et dureront jusqu'au 9 septembre 2005. La diffusion de l'info a eu lieu sur site. Les communiqués étaient peu clairs sur les itinéraires de déviation et de rabattements.

Mme BAUD demande ce qu'il en est de l'information concernant les TCL.

M. MULLER répond qu'à ce jour aucune info n'a été diffusée. La bretelle à hauteur de la Maison du Confluent leur ait réservée. Cette réouverture est prévue pour 1 mois pour les Bus uniquement, les véhicules devant emprunter la sortie Sud de la Saulaie.

Mme BAUD : Certains Mulatins râlent. Pourquoi quai J.J. Rousseau on ne monterait pas une structure comme en matière de risque d'avalanche ?

M. MULLER : Cela ne résout pas le problème de fond. Ce qui est dangereux c'est ce qui reste à tomber. Le problème c'est qui paie quoi. Le Grand Lyon a été sollicité.

M. BARRET : Nous sommes sur des coûts importants. L'étude Topo est de l'ordre de 15 000 € l'étude géologique de 20 000 € la sécurisation des lieux de l'ordre de 60 000 € la mise en place d'un alternat par feux près de 50 000 €uros.

Mme TASCIYAN : Combien de temps cela va-t-il durer ?

M. BARRET : Si tout va bien jusqu'en octobre. J'ai interpellé en question orale le Vice-Président M. PILLONEL lors du dernier Conseil Communautaire. M. COLLOMB a répondu qu'il fallait prendre rendez-vous avec son Cabinet. Celui-ci ne veut entreprendre aucun travaux dont la Courly serait maître d'ouvrage suite à un précédent sur la Montée St Laurent.

M. MULLER : lors de derniers éboulements le Conseil Général s'est montré beaucoup plus réactif.

M. MULLER : Le Chemin de Fontanières a été équipé de ralentisseurs. Il est envisagé de traiter le problème de sécurité sur le Plateau du Roule au croisement des rues de Verdun, de Lattre de Tassigny et la rue de la Navarre. Un mini rond point au Centre avec des ralentisseurs sur chaque voie donnant accès au croisement des routes seront mis en place.

M. BARRET : donne des informations sur le Foyer Logement des Ecureuils. Ce Foyer a été classé en catégorie J qui implique des normes de sécurité en équipements, au niveau du bâtiment, du personnel, normes très lourdes. On a rencontré le propriétaire. SOLLAR qui estime les travaux à hauteur de 400 000 € avec suppression d'un appartement par étage. SOLLAR n'est pas intéressé pour faire réaliser ces travaux. J'ai réécrit aux pompiers qui ont intitulé à tort ce foyer "Maison de Retraite". La solution à terme sera de reclasser cet établissement et de le faire gérer directement par un bailleur social et non plus par le CCAS. Qu'on se rassure, personne ne sera chassé, tous les locataires actuels pourront rester. Nous perdrons un droit de regard sur les personnes logées.

Nous menons actuellement une réflexion en vue d'établir une analyse des besoins sociaux de la Commune et notamment des personnes de + 65 ans. Cela nous permettra de définir des scénarios.

Mme PAQUET : Lundi dernier, j'ai fourni tous les renseignements et les informations aux locataires. Je me suis engagée à y retourner à chaque demande de nouveau renseignement.

Mme BAUD : Quelle est la date fixée pour ce diagnostic ?

Mme PAQUET : La publicité a été faite avec réponse souhaitée des offres pour le 20 août. Après notre choix et l'analyse, nous aurons un résultat vers le 15-20 décembre.

Mme TASCIYAN : Si l'information a été donnée, il n'en reste pas moins que les personnes âgées sont très inquiètes. Certaines même, disent que SOLLAR va vendre l'immeuble.

Mme PAQUET : Il reste 29 locataires, tous sont parfaitement informés, même le Président de la copropriété.

M. MULLER : Il faut garder son calme, ne pas nourrir la rumeur et si il y a des questions, il faut dire aux personnes d'appeler Mme PAQUET.

Mme BAUD : J'ai rencontré des habitants du 5 Chemin de la Navarre qui souhaitent l'installation d'ascenseurs dans leur immeuble, les avez-vous rencontrés Monsieur le Maire ?

M. BARRET : Oui, une lettre d'appui sera faite. 7 ascenseurs sont demandés pour desservir 2 appartements par palier. Cela exige un investissement lourd, mais la décision ne nous appartient pas.

Mme TASCIYAN : Je reviens à ma demande de balise de priorité Chemin de la Cadière. Où en sommes nous ?

M. BARRET : En réunion de programmation avec le Grand Lyon nous en avons parlé.

M. KRUK : Je rappelle le sujet évoqué par M. CHAZAL concernant le parking devant les Balanciers et le problème des poteaux en bout de parking. Les gens se garent quand même, le problème s'est aggravé. Il faut revoir leur implantation.

M. BARRET : un contact sera pris avec l'OPAC du Rhône et le Grand Lyon.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la réponse de Monsieur le Maire de Lyon à sa lettre sur les problèmes de bruit engendrés par les nuits sonores. M. COLLOMB en prend note mais privilégie la renommée de ces nuits sur LYON au détriment des habitants des Communes voisines qui supportent le bruit.

Madame TASCIYAN demande la date des prochains Conseils Municipaux.

Réponse : 26 septembre 2005
7 novembre 2005 (à confirmer)

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40